

Facture

Page 1 de 1

Adresse de livraison : LA MAISON DU FLEUVE X22 20 chemin de Seguin 33360 CAMBLANES ET MEYNAC			Facturation : LA MAISON DU FLEUVE X22 20 chemin de Seguin 33360 CAMBLANES ET MEYNAC		
N° Facture	Date facture	No Client	Représentant	Mode de Règlement	Date d'échéance
26005721	05/03/2026	92	David Soulet	Prélèvement à 30 jours	05/04/2026

BL N° : 26007525

16 Date d'expédition : 05/03/2026

Votre réf. :

N° Art.	Désignation des produits	Quantité		PU Net	Montant	TVA
		Unités	Colis			
658	BOUTEILLE DE GAZ CO2 10KG	1	1	44.00	44.00	2
977	MARTINI EXTRA DRY 18° 100 CL	1	0.17	12.15	12.15	2
407	PERRIER 33CL VC (X24)	24	1	0.90	21.60	1
506	SIROP TEISSEIRE PECHE 100CL	1	0.17	4.60	4.60	1

Emballage	PU	Cons(Nb/Mont)	Déco(Nb/Mont)
Consigne 5.50 €	5.50	1 5.50	
Consigne CO2 85 €	85.00	1 85.00	
Total		90.50	0.00

TVA	Taux	Montant HT	Montant TVA
1 March	5.5 %	26.20	1.44
2 March	20 %	56.15	11.23
FG	20 %	3.20	0.64
Total		85.55	13.31

MONTANT TTC	98.86
Consigne	90.50
Déconsigne	0.00
Net à payer	189.36
Encaissé	
Solde	
Reprises clt	
Montant NET	189.36

Coordonnées Bancaires:

IBAN: FR76 3000 4007 3600 0100 7416 852
BIC : BNPAFRPPXXX
RIB : 3004 00736 00010074168 52

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE:

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autres). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40 € (art L.441-6 du code de commerce)